

ᑕᑭᑭᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ  
ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU NORD

NORTHERN SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT RESEARCH CHAIR

---

# De l'acceptabilité sociale et du consentement : le développement des ressources sur les territoires ancestraux des Autochtones

---

Thierry Rodon  
BAPE 23 septembre 2014



# Communautés autochtones et développement des ressources

- Régime légal et juridique distinct
  - Loi sur les Indiens
  - Reconnaissance des droits ancestraux et du titre aborigène par la Constitution et la Cour suprême
  - Traités et autonomie gouvernementale
- Dans le cas des activités de développement, ce sont souvent des petites communautés isolées
  - Difficulté de distinguer entre société civile et organisations et gouvernements autochtones
  - Manque de ressources
- Des logiques concurrentes (consultation, Évaluation Env., ERA et acceptabilité sociale)

# La consultation

- Obligation de *common law* (*Delgamuukw, Taku River et Haida Nation*)
  - Logique distincte, mais souvent intégrée aux évaluations environnementales
  - Prise en compte des intérêts et droits, honneur de la couronne
  - Accommodement (minimiser impact du développement)
  - Dans certains cas, on parle de consentement (titre ancestral et importance de l'impact)

# Évaluation environnementale (et sociale)

- vise à éclairer la prise de décision des gouvernements
- Processus encadrés légalement avec un fort aspect procédural
- Protection de l'environnement avec une petite composante sociale
- Participation des acteurs, des groupes d'intérêt et des communautés
- Décision du ministre
- Peut permettre la consultation et... favoriser l'acceptabilité sociale ?

# Les ententes sur les répercussions et avantages (ERA)

- Ententes privées - promoteurs et organisations autochtones
- Nature contractuelle
- Négociées en parallèle au processus de consultation
- Pourquoi négocier une ERA
  - Assoir la légitimité du développement
  - Compenser impacts d'un projet (argent, redevances, bourses d'études, etc.)
  - Favoriser la participation des communautés autochtones (emplois, formation, entrepreneuriat)
  - Mesures d'atténuation
  - Forme de consentement au développement

# Acceptabilité sociale

- Large acceptation par la communauté (Joyce and Thomson 2000, Thomson et Boutilier 2011)
- La rencontre des attentes de la communauté ou société (Gunningham et al. 2004).
- Forme informelle de permis qui peut être acquise par le soutien explicite ou la diminution de l'opposition (Owen et Kemp 2013).
- Les ERA et les consultations, y compris évaluation env. contribuent-elles à l'acceptabilité sociale dans les communautés?

# Des logiques concurrentes

Logique	Instruments	Décideurs/Acteurs	Mesure
Juridique (procédurale)	Consultation	Cours et gouvernements	Prise en compte et accommodement
Évaluative (procédurale)	Évaluation Env.	Gouvernements, industrie, groupe d'intérêts, organisations autochtones, communautés	Étude d'impact
Économique (substantive)	ERA	Industrie et organisations autochtones	Ententes
Sociale (substantive)	Acceptabilité	Communautés autochtones	Acceptation/opposition

# Deux études de cas



- La mine d'uranium Matoush, Mistissini (Eeyou Istchee)
- La mine d'uranium Kiggavik, Baker Lake (Nunavut)





# La mine d'uranium Kiggavik, Baker Lake (Nunavut)

- Opposition forte dans les années soixante-dix
- Entente finale du Nunavut (1993)
- Areva annonce son projet en 2006
- Politiques sur l'uranium de Nunavut Tunngavik Inc. (2007) puis du Gouvernement du Nunavut (2010)
- Kivalliq Inuit Association appuie le projet (2007)
- La commission de planification du Nunavut donne un certificat de conformité en 2009, en cours d'évaluation environnementale (NIRB)
- Forte opposition d'un groupe de citoyen de Baker Lake
- Division intercommunautaire et entre communauté et organisations inuites et gouvernement du Nunavut



## La mine d'uranium Matoush, Mistissini (Eeyou Istchee)

- Début des forages en 2009
- Nombreuses séances d'informations/consultations à Mistissini (2009/11)
- Forte opposition dans la communauté de Mistissini Forte implication de Mining Watch
- COMEX soumet son rapport au ministre (2011)
- Le Grand Conseil des Cris déclare un moratoire sur l'exploitation de l'uranium (2012)
- La Commission canadienne de sécurité nucléaire approuve le projet en 2012
- Le Québec déclare un moratoire (2013)
- Consensus organisation et communautés crie et soutien du Québec

# Conclusions

- Multiplicité des acteurs
  - Relation entre communautés et organisations autochtones
  - Rôle (limité) des groupes d'intérêts externes
- Le syndrome des petites communautés
  - La difficulté d'avoir une société civile distincte dans les communautés autochtones
  - Le risque fort de division (cohésion sociale)
- Les logiques juridiques, environnementales et économiques ne suffisent pas à garantir l'acceptabilité sociale
- Réelle implication des communautés: meilleur contrôle des processus de consultation et de décision